

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)

**Construction d'un ensemble immobilier en R+3+Attique  
comprenant 236 logements dont 71 logements sociaux  
avec commerces en rez-de-chaussée sur un niveau de parking.**

Par décision n°2024/86 en date du 24 mai 2024, Monsieur le Maire de Le Plessis-Trévisé, Didier DOUSSET, a initié la procédure de participation du public par voie électronique pour le projet de construction d'un ensemble immobilier en R+3+Attique comprenant 236 logements dont 71 logements sociaux avec commerces en rez-de-chaussée sur un niveau de parking.

Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire PC n° 0940592301008 déposée le 30 mai 2023 par les sociétés NEXITY GRAND PARIS et BOUYGUES IMMOBILIER, respectivement domiciliées au 2 rue Olympe de Gouges à Asnières-sur-Seine et 1 rue du Parc à Charbon à Saint-Denis, concernant 236 logements dont 71 logements sociaux avec commerces en rez-de-chaussée sur un niveau de parking. Ce projet concerne les parcelles cadastrées AC 92, 231, 243, 268, 270, 293, 294, 394, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 475, 476, 510.

Après examen au cas par cas, le projet a été soumis à évaluation environnementale par une décision du préfet de la Région Ile-de-France en date du 29 septembre 2023. Une étude d'impact portant sur le projet a donc été réalisée et a été jointe à la demande de permis de construire.

La participation du public par voie électronique (PPVE) doit permettre au public de formuler ses observations et propositions sur le projet avant qu'une décision soit prise par le Maire de Le Plessis-Trévisé sur la demande de permis de construire PC n° 0940592301008.

**Cette participation du public par voie électronique (PPVE) se tiendra durant 31 jours calendaires  
Du lundi 17 juin 2024 au mercredi 17 juillet 2024 inclus.**

Au moins 15 jours avant la date d'ouverture de la participation du public par voie électronique, le présent avis sera inséré en caractères apparents dans deux journaux publiés et diffusés dans le département.

Au moins 15 jours avant le début de la participation par voie électronique, il sera également procédé à l'affichage de cet avis sur les panneaux administratifs de la commune de Le Plessis Trévisé ainsi que sur le site du projet et à sa publication sur le site internet de Le Plessis-Trévisé.

Le dossier mis à disposition du public comprendra l'arrêté prescrivant l'ouverture de la participation du public par voie électronique, le présent avis, le dossier de permis de construire (en ce compris l'étude d'impact du projet), les avis disponibles des services consultés dont l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) et la réponse qui a été apportée à cet avis par les sociétés NEXITY GRAND PARIS et BOUYGUES IMMOBILIER.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/le-plessis-trevisé-bony-tramway>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site afin de recueillir les observations et propositions du public pendant la durée de la participation par voie électronique.

Le dossier sera tenu à disposition du public pendant toute la durée de la participation par voie électronique à la Direction de l'urbanisme de Le Plessis-Trévisé aux jours et heures d'ouverture suivants :

Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le public pourra alors consigner ses observations et propositions sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la Direction de l'urbanisme sis 36 avenue Ardouin au Plessis Trévisé (94420).

La synthèse des observations et propositions du public sera publiée pendant une durée minimale de trois mois sur le site internet de la ville de Le Plessis-Trévisé, au plus tard à la date de la décision du Maire sur la demande de permis de construire qui ne pourra elle-même intervenir avant l'expiration d'un délai de 4 jours après la fin de la participation du public par voie électronique. Le présent avis fera l'objet d'un affichage en mairie de Le Plessis-Trévisé jusqu'à la fin de la participation du public par voie électronique.

La Direction de l'urbanisme de Le Plessis-Trévisé est à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure ([service.urbanisme@leplessistrevisé.fr](mailto:service.urbanisme@leplessistrevisé.fr) - 01 83 90 45 32 ou 33).